



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 février 2026
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2800 \(2025\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2026 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport en date du 1^{er} octobre 2025 ([S/2025/638](#)).

II. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par la tenue, le 28 décembre 2025, d'élections présidentielles, législatives, régionales et municipales, notamment les premières élections régionales du pays et les premières élections municipales depuis 1988. Dans le même temps, des progrès ont été accomplis dans le cadre du processus de paix, notamment grâce aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'au retour du groupe armé Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019.

Évolution de la situation politique

3. Le 14 novembre, le Conseil constitutionnel a décidé que la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 28 décembre compterait sept inscrits : Serge Ghislain Djorie, du Collectif d'alternance politique pour une nouvelle Centrafrique ; Anicet Georges Dologué, de l'Union pour le renouveau centrafricain (URCA) ; Henri-Marie Dondra, de l'Unité républicaine (UNIR) ; Eddy Symphorien Kparekouti, du Parti de l'unité et de la reconstruction ; Aristide Briand Reboas, du Parti chrétien démocrate ; Faustin-Archange Touadéra, du Mouvement cœurs unis (MCU) ; Marcelin Yalemendé, candidat indépendant.

4. La plateforme d'opposition Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 (BRDC), composée de 12 partis et comptant plusieurs anciens premiers ministres, a maintenu sa décision de boycotter les élections, invoquant des lacunes juridiques et l'absence de dialogue avec l'opposition politique. Le parti Kwa



Na Kwa (KNK) a également boycotté les élections, estimant que l'Autorité nationale des élections n'était pas prête pour organiser le scrutin. Cependant, le 4 décembre, le KNK a publié un communiqué dans lequel il encourageait ses partisans à y participer et à exercer librement leur droit de vote.

5. La MINUSCA a mené à bien son mandat multidimensionnel d'appui électoral, notamment dans le cadre de sa mission de bons offices ainsi que d'un soutien technique et logistique. Les élections du 28 décembre se sont déroulées dans 6 679 des 6 700 bureaux de vote répartis dans les 20 préfectures, ainsi que dans 15 pays étrangers désignés pour le vote à l'étranger lors de l'élection présidentielle. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans l'ordre, malgré quelques problèmes logistiques isolés et quelques troubles de la sécurité survenus dans la préfecture du Haut-Mbomou. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, 21 bureaux de vote n'ont pas ouvert en raison de problèmes liés à la sécurité, notamment à Zémio, où l'insécurité a empêché le déploiement du matériel et du personnel électoraux dans 16 bureaux de vote situés en dehors de la ville, et à Bambouti, où 5 bureaux de vote sont restés fermés à la suite d'attaques menées par des éléments de l'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) contre les forces de défense nationale. Les missions d'observation électorale nationales et internationales, notamment celles de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont indiqué que le scrutin s'était généralement déroulé dans une atmosphère calme et pacifique, malgré des difficultés logistiques ayant entraîné des retards, des problèmes de sécurité isolés et des irrégularités. Certains observateurs ont relevé de problèmes tels que des retards dans l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, des pénuries limitées de matériel électoral et quelques cas d'intimidation, d'achat de votes et de violations isolées des règles électorales, problèmes qui n'ont toutefois pas compromis le déroulement général du scrutin.

6. Le 5 janvier 2026, l'Autorité nationale des élections a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle dégagés sur la base d'un total de 1 254 376 bulletins valides sur 2 392 946 électeurs inscrits. Le Président, M. Touadéra, a été provisoirement déclaré vainqueur, remportant 76,15 % des voix, suivi de M. Dologuélé, avec 14,66 % des voix. M. Dondra et les autres candidats ont chacun obtenu moins de 4 % des voix. Le 16 janvier, le Conseil constitutionnel a tenu une audience publique afin d'examiner les recours déposés contre les résultats provisoires dans deux affaires, l'une émanant du MCU, qui réclamait l'invalidation de certains votes pour fraudes qui se seraient produites dans plusieurs localités, et l'autre émanant de l'URCA, qui demandait l'annulation des résultats de l'élection présidentielle pour violations présumées de la procédure attribuées à l'Autorité nationale des élections. Le 19 janvier, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs de l'élection présidentielle, confirmant la réélection de M. Touadéra avec 77,90 % des voix, pour un taux de participation total de 64,42 %, rejetant ainsi les recours du parti au pouvoir et de l'URCA. Le même jour, le porte-parole de l'URCA a pris note de la décision du Conseil constitutionnel, réaffirmé l'attachement du parti à une participation politique légale et pacifique et appelé ses partisans à garder le calme. Le 20 janvier, M. Dologuélé a publié une déclaration, dans laquelle il a critiqué la décision du Conseil constitutionnel.

7. Le 8 janvier, l'Autorité nationale des élections a publié les résultats provisoires des élections législatives. Au total, 74 candidats (dont 9 femmes) ont été élus au premier tour ; 67 candidats, dont M. Dologuélé, se sont qualifiés pour le second tour ; trois circonscriptions où les élections n'ont pas eu lieu en raison de l'insécurité ou d'un nombre limité de candidats devront tenir des élections partielles.

8. Le 18 janvier, l'Autorité nationale des élections a publié les résultats provisoires des élections locales. Lors des élections régionales, 153 candidats (dont 12 femmes) ont été élus à titre provisoire dans 86 des 92 circonscriptions électorales ; lors des

élections municipales, 1 791 candidats (dont 809 femmes, soit 48,4 %) ont été élus à titre provisoire dans 184 des 192 circonscriptions électorales. Des élections partielles seront nécessaires dans les zones où le scrutin n'a pas pu avoir lieu en raison d'un manque de candidats ou de l'insécurité, notamment à Bambouti, dans la préfecture du Haut-Mbomou.

9. Les résultats provisoires ont été contestés à plusieurs reprises par M. Dologuélé et M. Dondra, qui ont invoqué des irrégularités. Le 12 janvier, la plateforme d'opposition BRDC a publié des déclarations, dans lesquelles elle qualifiait d'irrégulières les opérations électorales et réclamait un dialogue politique destiné à apaiser les tensions. Le 16 janvier, le KNK a publié un communiqué où il a exprimé des préoccupations similaires, tout en rappelant que les résultats électoraux contestés avaient historiquement contribué à l'instabilité. Au 1^{er} février, le Conseil constitutionnel avait enregistré quelque 400 recours liés aux élections.

Préparatifs électoraux

10. L'enregistrement des candidatures s'est déroulé du 2 au 11 octobre ; les listes définitives ont été publiées du 15 novembre au 5 décembre, à la suite des décisions rendues par le Conseil constitutionnel et les tribunaux administratifs sur l'éligibilité et les contestations judiciaires. Les listes définitives comportaient 7 candidats (hommes) à l'élection présidentielle, 687 candidats aux élections législatives (dont 86 femmes), 226 candidats aux élections régionales (dont 22 femmes) et 434 listes de candidats aux élections municipales (dont 70 coalitions emmenées par une femme), soit un total de 4 244 candidats (dont 1 947 femmes) pour les listes aux élections municipales.

11. Tout au long du processus, la MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont apporté un appui multiforme. Le PNUD a assuré l'approvisionnement en matériel électoral, notamment la distribution de quelque 365 tonnes de cartes d'électeur, et a déployé 97 formateurs de l'Autorité nationale des élections de Bangui dans les centres régionaux et les zones reculées afin de former plus de 33 000 agents électoraux. L'Autorité nationale des élections a procédé au déploiement final du matériel et du personnel électoraux dans les bureaux de vote, avec le soutien financier et sous la supervision du PNUD.

12. La MINUSCA a apporté un appui en matière de sécurité, en coordination avec les forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines, dans le cadre du plan intégré de sécurité électorale, notamment en facilitant la présence de ces forces dans tout le pays. À l'issue du scrutin, la MINUSCA et le PNUD ont aidé l'Autorité nationale des élections à rapatrier plus de 28 tonnes de matériel électoral et de résultats à Bangui.

Processus de paix

13. À Bangui, le 7 octobre, une cérémonie a marqué la dissolution officielle de deux groupes armés, la faction Ngaïssona des anti-balaka et le Mouvement révolution et justice dirigé par Armel Sayo. Le 19 novembre, à N'Djamena, le Gouvernement et le leader du MPC, Mahamat Al-Khatim, ont signé un accord marquant le retour du groupe armé à l'Accord politique, à l'issue de discussions facilitées par les autorités tchadiennes, à N'Djamena. M. Al-Khatim s'est engagé à faire cesser les hostilités, à respecter l'intégrité territoriale de la République centrafricaine et à désarmer et démobiliser les combattants du MPC.

14. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a continué de promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants affiliés à l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) et au groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), conformément aux accords de N'Djamena. Ces efforts ont permis de mobiliser

des éléments dissidents des factions anti-balaka Mokom et Ngaïssona, de la Séléka rénovée, du MPC et de la faction Nouredine Adam du Front patriotique pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), affiliée à la Coalition des patriotes pour le changement (CPC). Sur les 14 groupes armés signataires initiaux de l'Accord politique de 2019, 9 sont actuellement considérés comme entièrement dissous et désarmés.

15. Au 1^{er} février, 1 202 combattants (dont 21 femmes) avaient été désarmés et démobilisés depuis juillet 2025, et 720 armes, 135 grenades et autres munitions, ainsi que 7 roquettes, avaient été collectées. Depuis la signature de l'Accord politique de 2019, 6 000 combattants ont été désarmés. Le Gouvernement, avec l'aide de la MINUSCA, a mené des opérations correctives afin d'accorder un statut officiel aux ex-combattants qui avaient été désarmés et démobilisés en dehors du cadre national. L'appui apporté par la MINUSCA aux opérations nationales de désarmement, dont plusieurs ont été menées simultanément, a permis de créer un cadre sûr pour le déroulement des opérations électorales. Les opérations de désarmement ont été suspendues le 13 décembre afin de permettre aux forces de sécurité de se concentrer sur la sécurité des élections ; elles ont repris le 26 janvier.

16. Les efforts de réintégration se sont poursuivis dans le cadre du projet financé par la Banque mondiale dans les préfectures du Mbomou et de la Ouaka, où 195 anciens combattants ont mené à terme, en février, une formation initiale de deux mois sur la réintégration sociale. Le 17 janvier, 220 ex-combattants affiliés à l'UPC et au groupe 3R ont achevé leur formation en vue de leur intégration dans les forces de défense nationale.

Participation régionale et internationale

17. Le 22 janvier, le Président Touadéra a participé au Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui s'est tenu à Brazzaville. Ce sommet a été l'occasion pour les dirigeants régionaux de réaffirmer leur responsabilité collective s'agissant de préserver la stabilité macroéconomique et la crédibilité du franc CFA. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une série d'engagements, visant notamment le renforcement de la discipline budgétaire, un alignement plus étroit des lois nationales en matière financière sur les programmes soutenus par le Fonds monétaire international, l'adoption de mesures destinées à consolider les réserves de change et le renforcement de la sécurité et de la coopération financière aux fins de l'atténuation des chocs extérieurs.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

18. Dans une grande partie du pays, notamment dans la plupart des préfectures de l'ouest et du centre, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable grâce aux efforts soutenus déployés par les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA avant les élections ainsi qu'aux initiatives de prévention des conflits et à l'engagement proactif auprès des autorités nationales et locales, de la société civile, des plateformes religieuses et des médias. Les déploiements préventifs et la coordination entre la MINUSCA et les forces de défense et de sécurité nationales dans le cadre du Plan intégré de sécurisation des élections ont contribué à créer un climat électoral relativement stable. Ces efforts, conjugués au désarmement et à la démobilisation des combattants du groupe 3R et de l'UPC, ont permis de réduire, par rapport à la période précédente, le nombre de troubles impliquant des groupes armés. Cependant, l'insécurité a persisté dans l'est et le nord, caractérisée par l'activité des

groupes armés, les dynamiques transfrontalières avec le Soudan et le Soudan du Sud, et la criminalité. Le nombre de troubles liés à la sécurité a augmenté de 18 % dans l'ouest et le centre du pays durant la suspension des opérations de désarmement et de démobilisation.

19. Dans l'ouest, les opérations de désarmement et de démobilisation des combattants du groupe 3R ont permis d'améliorer les conditions de sécurité régnant dans plusieurs régions. Toutefois, des éléments armés se sont livrés à des activités prédatrices, notamment des attaques dans les environs des sites miniers et le long des couloirs de transhumance. Le 5 décembre, les forces de défense et de sécurité nationales ont intensifié leurs opérations de dissuasion visant les éléments restants de la Coalition militaire de salut du peuple et de redressement (CMSPR) dans la préfecture de l'Ouham ; neuf combattants ont été tués et sept autres ont été arrêtés, tandis qu'un civil serait porté disparu. Dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Mambéré, des éléments anti-balaka ont attaqué, entre le 3 et le 5 janvier, des postes de contrôle des forces de défense nationale, des civils et des sites miniers situés le long d'axes routiers importants. Ils auraient enlevé sept civils à Ndiba-Moellé et tué un civil à Botengué, provoquant le déplacement de la population.

20. Dans le centre, la situation en matière de sécurité est restée stable grâce aux progrès accomplis en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation des éléments de l'UPC à Ketté-Sido, Maloum et Pombolo. Si les cas d'insécurité sont restés relativement peu nombreux, le début de la saison de transhumance a entraîné une recrudescence de la criminalité et des tensions intercommunautaires, qui ont été atténuées grâce à la médiation menée par les mécanismes de mise en œuvre préfectoraux et les groupes de travail sur la transhumance, avec le soutien de la MINUSCA.

21. Dans le nord-est, les conditions de sécurité se sont améliorées grâce à une initiative de dialogue communautaire facilitée par la MINUSCA, du 27 au 30 octobre à Am Dafok, qui a réuni 100 délégués des communautés frontalières centrafricaines et soudanaises et abouti à un accord de paix local. Les parties ont convenu de limiter la circulation des armes, de déférer les auteurs de crimes aux autorités judiciaires compétentes et de renforcer la coordination en matière de transhumance. Un mécanisme de suivi a été mis en place sous l'égide du comité préfectoral de transhumance.

22. Parallèlement, la MINUSCA a renforcé sa base opérationnelle temporaire à Am Dafok. Du 19 au 21 novembre, elle a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire, permettant à quelque 11 000 personnes déplacées qui avaient été hébergées dans le camp de réfugiés de Korsi, près de la base de la Mission, de retourner dans leurs communautés. La situation est demeurée toutefois fragile. Bien qu'aucun épisode majeur impliquant des éléments armés soudanais n'ait été signalé dans la préfecture de la Vakaga, l'instabilité a persisté le long des zones frontalières et des couloirs stratégiques.

23. Début décembre, les opérations menées par les forces de défense et de sécurité nationales et d'autres agents de sécurité ont visé les éléments du FPRC et les acteurs armés étrangers, dans le but de démanteler les postes de contrôle et de restreindre les déplacements de ces derniers, en particulier le long de l'axe Sam Ouandja-Yalinga, dans la préfecture de la Haute-Kotto. Ces épisodes ont fait des victimes et incité le FPRC à publier, le 5 décembre, un communiqué dans lequel il menaçait de perturber les opérations électorales. Si certains éléments du FPRC ont participé aux opérations de désarmement à Sam Ouandja et à Sikikédé, le groupe est resté actif dans les zones frontalières du nord, notamment à Tissi-Fongoro.

24. Dans le sud-est, les violences perpétrées par des éléments de l'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) contre les civils, les forces de défense et de sécurité nationales et la

MINUSCA ont fait plusieurs morts, donné lieu à 20 enlèvements, provoqué le déplacement de plus de 1 500 personnes et mis davantage en danger les acteurs humanitaires. La situation en matière de sécurité est restée instable dans la région de Zémio, où des troubles et des affrontements récurrents ont fait des victimes et provoqué des déplacements de population, notamment des flux de réfugiés. Les tensions se sont intensifiées après l'arrestation par les forces de sécurité nationale, le 14 octobre, de l'ancien sous-préfet de Zémio, dans la préfecture du Haut-Mbomou, pour complicité présumée avec l'AAKG. Le sous-préfet a été libéré le 1^{er} décembre, les charges retenues contre lui ayant été abandonnées.

25. Le 15 octobre et le 8 novembre, des affrontements ont éclaté entre les combattants de l'AAKG et ceux de l'UPC alors qu'ils se rendaient vers un site de désarmement, à Mboki. Six éléments de l'AAKG et deux éléments de l'UPC ont été tués. Le 30 novembre, des éléments de l'AAKG ont tué cinq civils peuls, près de Mboki. Pour lutter contre ces violences, la MINUSCA a renforcé ses patrouilles le long des axes routiers et apporté son soutien aux enquêtes nationales menées à la suite de l'arrestation, à Mboki, de cinq suspects liés aux meurtres du 30 novembre et aux violences intercommunautaires qui ont suivi.

26. Les opérations de l'AAKG attestaient d'une volonté de perturber les opérations électorales au niveau local en entravant les déplacements, en intimidant les populations et en attaquant les représentants de l'État et les autorités locales. Les 1^{er} et 3 décembre, trois agents de santé ont été enlevés sur l'axe Zémio-Djéma et se trouvent toujours en captivité. Les 15 et 16 décembre, des éléments de l'AAKG ont attaqué un convoi de carburant escorté par la MINUSCA, blessant deux soldats de la paix, et un autre convoi, exploité par une organisation humanitaire internationale, a été pillé le 14 décembre. Entre le 17 et le 20 décembre, des éléments de l'AAKG ont enlevé et brièvement maintenu captif un candidat aux élections législatives et un candidat aux élections régionales et ont mis le feu à leur matériel de campagne, dans le village de Ligua. La MINUSCA a renforcé son dispositif de sécurité, soutenu le renforcement et la relève des forces de défense nationale et intensifié ses patrouilles.

27. À Bambouti, le jour des élections, des éléments de l'AAKG ont attaqué les forces de défense nationale, brûlé du matériel électoral et enlevé le sous-préfet, deux membres du personnel de l'Autorité nationale des élections et un représentant du Recensement général de la population et de l'habitat. L'attaque a eu pour effet de disperser les forces de défense nationale, 11 des 21 soldats, dont le commandant, s'étant repliés vers la base opérationnelle temporaire de la MINUSCA, tandis que les autres, accompagnés du maire, auraient fui vers le Soudan du Sud. L'insécurité a entraîné la fermeture des cinq bureaux de vote à Bambouti. La MINUSCA a ensuite évacué les 11 soldats et les trois membres du personnel d'une organisation non gouvernementale vers Obo, tandis que ceux qui se trouvaient au Soudan du Sud sont rentrés le 16 janvier.

28. Le 4 janvier, à Zémio, des éléments de l'AAKG ont lancé des attaques coordonnées contre des postes des forces de défense et de sécurité nationales et d'autres positions du personnel de sécurité sur la piste d'atterrissage, à la gendarmerie et à l'hôpital local ; un soldat a été blessé. La Force de la MINUSCA déployée dans la zone a repoussé les assaillants, sécurisé la gendarmerie et l'hôpital, et patrouillé dans le quartier musulman afin de protéger les civils. Au 6 janvier, 20 membres présumés de l'AAKG avaient été placés en détention, en lien avec les derniers faits survenus.

Extension de l'autorité de l'État

29. La MINUSCA a continué de soutenir le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, notamment par le déploiement de fonctionnaires ; 20 préfectures

et 82 sous-préfectures étaient pleinement opérationnelles, un chiffre en augmentation de 65,3 % depuis 2024. Durant la période électorale, les préfets et sous-préfets, avec l'aide de la MINUSCA, ont contribué à coordonner les préparatifs et les opérations électorales, apporté leur soutien à l'Autorité nationale des élections, assuré la liaison avec les forces de défense et de sécurité nationales et contribué à la prestation de services publics de base.

30. Les autorités nationales, avec l'aide de la MINUSCA et du PNUD, ont fait progresser la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières. Des représentants de l'Inspection générale de l'armée nationale, de la police, des douanes, de la gendarmerie et de la Commission nationale de gestion des frontières ont mené une mission d'inspection, du 24 au 27 novembre, au poste frontière de Bembéré, à la frontière avec le Tchad, où ils ont constaté que les effectifs étaient suffisants et que le poste était opérationnel. Entre le 9 et le 11 décembre, l'Inspection générale de l'armée nationale, avec le soutien de la MINUSCA, a évalué les conditions de vie et de travail des soldats à Zémio et y a recensé les défis opérationnels et logistiques.

31. Entre le 17 novembre et le 6 décembre, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, avec le soutien de partenaires, dont la MINUSCA, a détruit 300 armes collectées lors d'opérations de désarmement et de démobilisation. Les épisodes impliquant des engins explosifs ont vu leur nombre diminuer, passant de 16 à 6, et se sont principalement produits dans la préfecture de Bangui.

32. La MINUSCA a continué d'apporter un soutien logistique et opérationnel aux forces de défense et de sécurité nationales, notamment en assurant la relève et le renforcement de 1 287 membres de ces forces dans des zones prioritaires et en fournissant des kits d'appui de base à 809 soldats dans neuf zones sensibles. La Mission a également livré 12 camionnettes, 300 motocyclettes et 195 tentes. Elle a facilité l'affrètement de vols spéciaux pour le déploiement, la relève et le transport de fret.

33. Afin de renforcer la sécurité autour des élections, la MINUSCA a fourni du matériel non létal à 121 unités de sécurité, escorté 48 convois transportant du matériel électoral et des agents de l'Autorité nationale des élections et organisé 35 séances de formation à l'intention de 886 policiers et gendarmes (dont 212 femmes) sur la sécurisation des bureaux et centres de vote. Elle a également facilité le déploiement de 52 agents de sécurité destinés à l'Autorité nationale des élections. La Mission a organisé 292 stages sur les mesures de sécurité respectueuses des droits humains à l'intention de 1 082 agents de sécurité (dont 134 femmes) et 589 activités de sensibilisation communautaire sur les élections pacifiques et inclusives, auxquelles ont participé 10 579 personnes (dont 4 826 femmes). La MINUSCA a examiné les antécédents en matière de droits humains de 2 606 membres des forces de défense et de sécurité nationales avant d'approuver le déploiement ou la relève de ces derniers, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

IV. Droits humains et état de droit

1. Droits humains

34. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a diminué de 24 % au cours de la période considérée et le nombre de victimes a quant à lui diminué de près de 16 %. Si le nombre d'attaques à grande échelle a baissé après la signature des accords de N'Djamena du 19 avril et 19 novembre 2025 et grâce aux efforts ciblés déployés par les autorités nationales et la MINUSCA, les activités

criminelles et les exactions commises par les groupes armés, les attaques transfrontalières et les violences liées à la transhumance se sont poursuivies.

35. Malgré la réduction générale de la violence, certains éléments du groupe 3R et de l'UPC auraient été impliqués dans des violations des droits humains, en particulier autour des sites miniers et des couloirs de transhumance dans les régions de la Yade et de Kaga, dans l'ouest et le centre, respectivement. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, l'AAKG a commis des atteintes aux droits humains, notamment des enlèvements et des violences sexuelles liées au conflit contre des civils, ainsi que des attaques dirigées contre des convois et des patrouilles de la MINUSCA et des travailleurs humanitaires.

36. Le nombre de violations graves des droits des enfants a légèrement augmenté au cours de la période considérée. La collaboration de la MINUSCA avec les dirigeants du groupe 3R et de l'UPC découlant des accords de N'Djamena a permis d'identifier et de séparer 55 enfants, notamment des enfants associés au FPRC, en vue de leur réintégration, en plus des 100 enfants séparés au cours de la période couverte par le rapport précédent. En coordination avec le Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant, la MINUSCA a organisé des ateliers destinés aux membres des autorités judiciaires, des forces de défense et de sécurité nationales et de la société civile en vue du déroulement du protocole régissant le transfert et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés et leur prise en charge par les autorités civiles.

37. Les violences sexuelles liées au conflit sont restées très répandues mais sous-déclarées, la majorité des cas étant le fait de groupes armés. Au moins 72 cas ont été recensés, soit une diminution de 32 % par rapport à la période précédente. Les attaques lancées contre les femmes et les filles par le groupe 3R se sont poursuivies dans la région de la Yade, dans l'ouest, tandis que des éléments des Forces d'appui rapide soudanaises ont commis des violences sexuelles dans la région de Fertit, au nord-est de la République centrafricaine.

38. Des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits liées aux élections ont été signalés. Les acteurs étatiques auraient été responsables de huit violations touchant cinq victimes, visant principalement des acteurs politiques qui seraient la cible d'arrestations arbitraires et d'actes d'intimidation. Des groupes armés auraient été responsables de huit cas d'exactions ayant fait 20 victimes. Des membres de l'AAKG ciblant les acteurs politiques, les autorités locales et les représentants de l'Autorité nationale des élections semblent avoir été les principaux auteurs de ces actes. Le 3 octobre, un candidat indépendant aux élections législatives dans la préfecture de la Vakaga a été arrêté à Bangui, également par des agents de la sécurité ; on ignorait, au 1^{er} février, où se trouvait l'intéressé.

39. La MINUSCA s'est attachée en priorité à renforcer les capacités des institutions nationales chargées de la protection des droits humains. Entre le 1^{er} et le 5 octobre, elle a aidé le Haut Conseil de la communication à mettre en œuvre le Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence en menant trois missions de sensibilisation dans la préfecture de l'Ombella-Mpoko. La Mission a également aidé la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales à surveiller les opérations électorales et à rendre compte de la situation des droits humains.

État de droit

40. Les problèmes de liquidités ont eu des incidences sur les activités relatives aux programmes et les projets à effet rapide dans le secteur de l'état de droit, en particulier la remise en état et la construction d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires, ainsi que la fourniture d'un appui à la Cour pénale spéciale. La MINUSCA a mis à

disposition les tribunaux de grande instance réhabilités de Birao et d'Obo, respectivement, le 4 octobre et le 20 novembre. La remise en état du Tribunal de grande instance de Boda a été suspendue par manque de fonds.

41. La MINUSCA a soutenu la mise en place de 14 nouveaux tribunaux de grande instance et renforcé le fonctionnement de 30 tribunaux existants en y déployant des magistrats nouvellement nommés et en appuyant les mécanismes de contrôle judiciaire et de responsabilisation. Elle a également fourni une assistance technique et des orientations ciblées sur les infractions électorales et le règlement des litiges, contribuant ainsi à la présence de magistrats le jour du scrutin dans plusieurs juridictions du pays et au fonctionnement ininterrompu des tribunaux avant, pendant et après les élections.

42. La MINUSCA a continué d'aider les autorités nationales à garantir que les auteurs de crimes graves répondent de leurs actes, notamment dans le cadre de l'enquête en cours sur le meurtre d'un soldat de la paix zambien survenu dans la préfecture de la Vakaga, le 20 juin 2025. Elle a également appuyé les cours d'appel de Bangui et de Bambari, qui ont tenu des audiences pénales et jugé au total 74 affaires, dont 30 dossiers portant sur des violences sexuelles, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix.

43. Le 30 octobre, la Cour pénale spéciale a ouvert le procès dans l'affaire dite « Guen », qui portait sur six membres d'un groupe anti-balaka accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en février et mars 2014 dans les villages de Guen, Gadzi et Djomo. La MINUSCA a fourni un soutien juridique, opérationnel et logistique en vue du procès. À ce jour, dans le cadre de quatre procès distincts, la Cour a condamné 20 personnes pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, tandis que deux affaires impliquant 10 auteurs présumés, dont l'ancien Président, François Bozizé, sont actuellement jugées en première instance. Un accord ayant été trouvé entre l'Union européenne, la MINUSCA et le PNUD, les déficits financiers et les lacunes techniques de la Cour ont été partiellement comblés, moyennant toutefois une capacité opérationnelle réduite.

44. Le 29 novembre, le Président a signé le décret n° 25/420, par lequel il a accordé la grâce ou une commutation de peine à toutes les personnes reconnues coupables de crimes ou de délits dont les condamnations étaient devenues définitives avant le 1^{er} décembre 2025, indépendamment de la nature de l'infraction commise. Au 12 janvier 2026, 945 détenus avaient été libérés. Si les grâces accordées ont contribué à réduire la surpopulation carcérale, en particulier à la prison centrale de Ngaragba et à la prison de Berbérati, celle-ci reste un problème important, qui influe sur les conditions de détention.

V. Situation socioéconomique et humanitaire

45. L'économie centrafricaine a enregistré une croissance modeste malgré des défis internes persistants et des pressions externes qui ont entravé sa reprise durable. Les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) indiquent que le produit intérieur brut (PIB) réel s'est situé à 3 % en 2025, chiffre en augmentation par rapport au taux de 1,9 % enregistré en 2024. Les projections de croissance indiquent une tendance à la hausse progressive, le PIB devant atteindre 3,3 % en 2026. Bien que la croissance du PIB ait connu une accélération modérée, elle reste bien en deçà du niveau requis pour produire une amélioration sensible des réalisations sociales.

46. Les réformes économiques et financières en cours dans le cadre de la facilité élargie de crédit du FMI, associées à l'utilisation stratégique d'un financement concessionnel, ont aidé à pérenniser les tendances encourageantes à la reprise et à

renforcer la résilience économique. La loi de finances 2026 du 10 décembre 2025 fixe le budget de l'État à 640 millions de dollars, dont 44 % devraient être financés par des sources extérieures sous forme de dons et de prêts concessionnels, notamment sous la forme d'un soutien budgétaire direct. Le recouvrement des recettes publiques s'est renforcé – il devrait représenter quelque 369 millions de dollars du budget – mais reste insuffisant pour financer les besoins en investissements publics essentiels.

47. Au 1^{er} février, seuls 35,9 % (116,9 millions de dollars) des 326,1 millions de dollars nécessaires au financement du plan d'aide humanitaire 2025 de la République centrafricaine avaient été réunis. En 2025, 720 000 personnes sur les 1,2 million de personnes considérées comme prioritaires ont bénéficié de l'aide. Le manque de financement a limité la fourniture de services essentiels dans les secteurs de l'alimentation, des soins de santé et de la protection. En conséquence, les efforts humanitaires ont été axés en priorité sur l'aide vitale dans 56 des 66 sous-préfectures ciblées. Un soutien supplémentaire aux réfugiés est apporté par la Plateforme d'action régionale pour le développement en réponse à la crise au Soudan, laquelle vise à répondre au besoin crucial de données, d'éléments factuels et d'analyses afin de mobiliser l'aide humanitaire, l'aide au développement et l'aide à la paix en faveur des personnes déplacées par le conflit et des populations touchées au Soudan et dans les pays d'asile et de retour avoisinants.

48. Les opérations humanitaires sont restées limitées en raison des difficultés d'accès, des contraintes administratives et bureaucratiques, de l'insécurité et des risques liés aux explosifs dans les zones touchées par le conflit, en particulier dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, du Haut-Mbomou, de l'Ouham-Pendé et de la Vakaga. Entre octobre 2025 et février 2026, 50 épisodes – principalement des cas d'insécurité – ayant compromis l'accès humanitaire ont été enregistrés, dont 40 – notamment des violences, des actes de harcèlement et des vols – ont directement touché des acteurs humanitaires.

49. Au 1^{er} février, la République centrafricaine comptait 428 314 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui continue de représenter une tendance à la baisse par rapport aux chiffres enregistrés au début de 2024 (465 000) et en 2023 (550 000), cette baisse étant due aux retours volontaires rendus possibles par l'amélioration des conditions ; en outre, le pays accueillait 62 651 personnes réfugiées et demandeuses d'asile, tandis que 664 756 Centrafricaines et Centrafricains étaient réfugiés dans des pays voisins.

50. En 2025, plus de 11 000 personnes originaires du Soudan ont fui vers la République centrafricaine en raison du conflit, portant le nombre total de réfugiés soudanais à 39 056. Cet afflux a mis à rude épreuve les ressources de Birao, dans la préfecture de la Vakaga, en particulier dans le camp de réfugiés de Korsi, qui, au 1^{er} février, accueillait 26 916 réfugiés soudanais (dont 55 % de femmes et de filles).

VI. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

51. Malgré les difficultés liées aux contraintes en matière de liquidités, la Mission a continué de s'acquitter de son mandat conformément à sa stratégie politique, en accordant une attention particulière à l'appui électoral et aux opérations de démobilisation et de désarmement, même si la mise en œuvre a ralenti dans certains domaines. La MINUSCA s'est appuyée sur une étude d'impact fondée sur des données, mesurée à l'aide du Système complet de planification et d'évaluation de la

performance, pour éclairer la prise de décisions et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de mission.

52. Afin d'améliorer la mobilité requise pour protéger les civils, fournir un soutien logistique et faciliter l'accès humanitaire, la Mission a remis en état cinq pistes d'atterrissage, élargissant ainsi l'utilisation des avions C-130 dans le cadre de l'évaluation globale de la logistique et des transports. La Mission a entrepris des travaux d'entretien dans quatre autres sites et des travaux de modernisation sur trois pistes d'atterrissage et une aire réservée aux hélicoptères. La MINUSCA a achevé d'importants travaux de réparation des routes et de remise en état des ponts dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé, de la Mambéré-Kadeï et du Mbomou.

53. Afin de gérer les matières dangereuses de manière sûre et efficace, la MINUSCA a construit huit incinérateurs pour munitions d'armes légères et un chantier de destruction aux fins des activités de destruction en fourneau, dans la périphérie de Bangui. La Mission a également commandé et installé un système photovoltaïque solaire à Ndélé et modernisé un système existant à Bangui, installé deux stations d'épuration à Sam-Ouandja et deux incinérateurs à tambour à Kaga-Bandoro, et déployé deux générateurs d'eau atmosphérique à Am Dafok afin d'aider à pallier le manque d'eau. Les pénuries de carburant ont été atténuées grâce à des mesures de gestion fondée sur des données et à des livraisons assurées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Mission a poursuivi ses efforts visant à accroître les achats locaux, en attribuant huit contrats à des fournisseurs centrafricains pour des produits de base, d'un montant approximatif de 4 630 000 dollars. La MINUSCA a également mis au point des outils numériques locaux pour l'analyse de la planification de la demande afin de mieux prévoir les besoins, de soutenir les achats locaux et d'améliorer la visibilité des besoins futurs en matière d'achats.

54. Les contraintes en matière de liquidités ont entravé les activités de planification et de gestion des ressources, puisque seuls quelque 58,1 % des fonds budgétaires approuvés avaient été reçus au 5 février. Les allocations incertaines et échelonnées ont entraîné des retards dans les décisions concernant l'approvisionnement et les projets et le transfert réactif des fonds, limitant la mise en œuvre une fois les allocations reçues. La Mission a ajusté ses mécanismes d'allocation des ressources et appliqué des mesures de contrôle strict des dépenses, en privilégiant la protection des civils, les opérations de désarmement et de démobilisation, et le soutien électoral.

55. À la suite de la réduction du nombre d'agents en tenue due à des problèmes de liquidités, la Force et la police ont réorganisé leur dispositif et ajusté leurs concepts d'opérations afin de préserver la couverture des zones prioritaires, notamment en fermant des bases opérationnelles temporaires dans plusieurs endroits et en rapatriant du personnel policier et militaire. Vingt-et-une bases militaires devraient fermer, dont quatre l'ont déjà fait à Kouï, Maloum, Ndim et Ngoutéré. La situation en matière de liquidités a eu une incidence sur l'aptitude de la Mission à mettre en œuvre de manière exhaustive et en temps opportun les activités qui lui ont été confiées. Si la hiérarchisation rigoureuse des priorités a permis de veiller à ce que les fonds limités servent à couvrir les besoins les plus critiques, elle a également réduit la souplesse opérationnelle et entraîné la réduction, le report ou la suspension d'activités dans plusieurs domaines, notamment la médiation à l'échelle locale, l'atténuation des menaces liées aux explosifs, le soutien à la participation politique des femmes et à la gouvernance inclusive, les mécanismes transfrontaliers et certaines initiatives concernant la justice, le système pénitentiaire et la réforme du secteur de la sécurité. Les problèmes de liquidités ont également entravé la mise en œuvre du mandat de protection des civils, car la réduction du nombre d'agents en tenue a limité la mobilité et réduit la portée opérationnelle, créant ainsi des lacunes dans les interventions.

56. Au 1^{er} février, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 12 075 personnes (dont 9,42 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 046 personnes, dont 355 officiers d'état-major (75 femmes) et 105 observateurs militaires (37 femmes). La MINUSCA a également déployé 2 251 policiers (dont 17,47 % de femmes) sur un effectif autorisé de 2 999, soit 406 policiers hors unités constituées (130 femmes) et 1 845 membres (dont 260 femmes) déployés dans 13 unités de police constituées. Au total, 90 agents pénitentiaires détachés par le Gouvernement ont été déployés sur un effectif autorisé de 108 personnes. Entre le 16 octobre et le 1^{er} février, 2 932 membres du personnel en tenue ont été rapatriés, soit 2 187 militaires, 730 policiers et 15 agents pénitentiaires, dans le cadre des mesures prises pour faire face aux problèmes de liquidités et aux imprévus.

57. Au 1^{er} février également, 1 457 civils (dont 30 % de femmes) étaient au service de la Mission, soit 666 agents recrutés sur le plan international, 562 agents recrutés sur le plan national et 229 Volontaires des Nations Unies (45 recrutés sur le plan national et 184 recrutés sur le plan international), chiffre représentant 85 % des postes approuvés. Entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} février, 37 membres du personnel civil ont quitté la Mission en raison des problèmes de liquidités, dont 36 dans le cadre du programme de cessation de service anticipée.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

58. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a enregistré 230 atteintes à la sécurité ayant visé le personnel des Nations Unies. Quatre membres du personnel sont décédés : l'un d'eux a trouvé la mort dans un accident de la circulation et les trois autres ont succombé à la maladie. En outre, 19 membres du personnel ont été blessés, soit 2 lors d'attaques armées, 14 dans des accidents de la route, 1 lors d'une agression physique, 1 par un jet de pierre et 1 lors de la manipulation de caisses de munitions. La MINUSCA a enregistré cinq cas de harcèlement visant des membres de son personnel, neuf cas d'intrusion dans les enceintes des Nations Unies, 29 cas de vol et huit incendies.

59. Le 24 novembre 2025, une patrouille de maintien de la paix a été arrêtée par les forces de défense nationale à Obo ; huit membres du personnel des Nations Unies ont été temporairement détenus et libérés le jour même. Le 7 janvier, un drone non identifié aurait survolé une base de la MINUSCA située à Bangui.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

60. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025, trois allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant trois adultes ont été présentées à la MINUSCA : deux de ces cas remontent à 2022-2023, tandis que le troisième s'est produit en 2025. Les affaires concernaient deux militaires et un membre du personnel civil ; une victime a été orientée vers une aide avec son consentement, tandis qu'une autre a refusé cette aide et une troisième n'a pu être orientée, faute de partenaires opérationnels dans la région.

61. Au cours de la période considérée, la Mission a renforcé la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles grâce à des mesures préventives améliorées, notamment une formation préalable au déploiement s'appuyant sur des scénarios destinée à un pays fournisseur de contingents et un renforcement des réseaux locaux. La MINUSCA a fourni une assistance aux victimes, notamment un soutien financier destiné au paiement des frais scolaires de 60 enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, une aide en espèces devant couvrir les besoins médicaux et immédiats de huit victimes et un soutien éducatif ou professionnel à l'intention de neuf victimes.

VII. Questions financières

62. Par sa résolution [79/302](#) du 30 juin 2025, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 174,1 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Au 2 février, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 733,2 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 4 041,7 millions de dollars. Il a été procédé au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2025 et à celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024. La mise en œuvre continue de mesures motivée par les problèmes de liquidités entraînera une réduction de 15 % des dépenses pour le budget 2025/26.

VIII. Observations

63. Je salue la tenue des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales, le 28 décembre 2025. La conduite opportune des élections, dans un climat généralement calme et ordonné, constitue une étape importante pour la République centrafricaine. J'espère sincèrement que cette étape cruciale permettra de faire avancer davantage le processus de paix et la décentralisation de l'autorité de l'État. Il faudra compter sur un engagement constructif et un soutien continu de la part de toutes les parties prenantes pour consolider ces importants acquis.

64. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement et les autres institutions nationales, notamment les autorités électorales, avec le soutien de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires, pour créer les conditions permettant la tenue d'élections sur l'ensemble du territoire national, malgré les contraintes logistiques et les cas d'insécurité localisés. Il demeure essentiel de respecter l'état de droit, les droits humains et les libertés fondamentales tout au long de la période électorale et au-delà, dans le cadre d'une détermination plus large à renforcer une gouvernance inclusive et démocratique et à progresser sur la voie d'une paix durable dans le pays.

65. Je suis encouragé de voir les progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix, notamment la signature de l'accord entre le Gouvernement et le MPC, le 19 novembre 2025, à N'Djamena. Cet instrument marque le retour du groupe armé à l'Accord politique, constituant le troisième accord de ce type conclu en 2025 et représentant ainsi une nouvelle étape sur la voie de la paix. J'exhorte les groupes armés qui n'ont pas encore adhéré à l'accord de paix à déposer les armes et à rejoindre le processus de paix afin de contribuer à promouvoir la paix et la stabilité pour le peuple centrafricain.

66. Je me réjouis de la dynamique instaurée autour du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que des efforts déployés pour accorder un statut officiel aux combattants désarmés en dehors du cadre national. Je salue également les efforts continus déployés pour identifier et séparer les enfants associés à des groupes armés. J'attends avec intérêt la reprise du processus de désarmement et de démobilisation après la période électorale et j'exhorte le Gouvernement à améliorer la planification et la coordination, conditions essentielles pour préserver les acquis en matière de sécurité et maintenir la confiance dans le processus. Je demande aux groupes armés qui ont rejoint le processus de paix de faire preuve d'engagement en faveur de la paix et de s'abstenir de toute violence. La promotion de la réconciliation et de la cohésion sociale au sein des communautés doit être complétée

par des possibilités de réintégration socioéconomique adéquates, opportunes et durables.

67. Je me félicite de l'amélioration générale de la situation en matière de sécurité, réalisée non seulement grâce à la démobilisation et au désarmement, mais aussi grâce à des évolutions encourageantes survenues dans le nord-est, où le dialogue local et les efforts de stabilisation ont contribué à améliorer les conditions qui y règnent. Ces progrès illustrent l'impact de l'investissement à long terme de la MINUSCA dans le processus de paix, la décentralisation de celui-ci, le rétablissement de l'autorité de l'État et les initiatives locales de médiation ainsi que du soutien global apporté par la Mission à ces questions.

68. Je demeure préoccupé par les vulnérabilités observées dans les zones frontalières, en particulier les retombées du conflit soudanais. J'appelle de mes vœux un engagement soutenu, notamment avec les partenaires régionaux, qui permette de limiter les mouvements transfrontaliers des acteurs armés, d'atténuer les tensions liées à la transhumance et de protéger les civils.

69. Je condamne fermement les attaques et les activités prédatrices telles que les exactions commises contre les civils, les forces de défense et de sécurité nationales, les soldats de la paix et les acteurs humanitaires par l'AAKG et d'autres éléments armés dans le sud-est, en particulier dans la préfecture du Haut-Mbomou. J'appelle ceux-ci à déposer les armes et à trouver des moyens pacifiques de régler leurs différends. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour protéger les civils, soutenir les enquêtes et empêcher une nouvelle escalade, notamment en renforçant la présence de l'État dans les localités touchées ainsi qu'en poursuivant les opérations de la MINUSCA.

70. Les forces de défense et de sécurité nationales se sont distinguées en assurant, avec le soutien de la MINUSCA, la sécurité durant le processus électoral. Toutefois, elles souffrent encore d'une capacité limitée d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière de protection des civils et d'intégrité territoriale du pays. J'encourage le Gouvernement et ses partenaires à poursuivre leurs efforts pour renforcer les capacités et la gouvernance des forces de défense et de sécurité nationales afin d'améliorer progressivement la préparation opérationnelle, la cohésion, le professionnalisme, l'efficacité et la résilience de ces forces.

71. Je demeure préoccupé par la persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées au conflit. J'appelle tous les acteurs armés, y compris ceux qui participent au processus de désarmement, à mettre fin aux exactions commises contre les civils et à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit des droits humains. J'encourage le Gouvernement à renforcer davantage les mécanismes de responsabilisation et de contrôle et à redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité, notamment en recourant aux tribunaux nationaux et à la Cour pénale spéciale.

72. Je salue la coordination que l'Organisation des Nations Unies et les partenaires multilatéraux ont engagée pour aider à combler en partie les lacunes financières et techniques de la Cour. J'appelle les donateurs internationaux à continuer de verser leurs contributions afin de permettre à la Cour de mener les enquêtes et les procès prévus, avec les moyens nécessaires. Pour renforcer les capacités nationales et consolider les progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité, il sera essentiel de compter sur un investissement soutenu et collectif dans les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires de la part du Gouvernement et de ses partenaires.

73. La situation humanitaire demeure préoccupante, des difficultés d'accès persistantes et des attaques incessantes touchant le personnel humanitaire. Le manque de financement dont pâtissent le plan d'aide humanitaire et les plans d'intervention

correspondants en faveur des réfugiés limite la fourniture d'une aide vitale, tandis que les déplacements de populations et l'afflux de réfugiés, notamment en provenance du Soudan, font de plus en plus pression sur des services publics et des communautés d'accueil déjà mis à rude épreuve. J'exhorte les partenaires à renforcer leur soutien aux opérations humanitaires et aux initiatives axées sur la résilience.

74. La République centrafricaine fait face à d'importants défis socioéconomiques, malgré de modestes perspectives de croissance et des réformes en cours soutenues par les institutions financières internationales. Les contraintes budgétaires persistantes et la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs soulignent la nécessité de s'appuyer sur des réformes et des partenariats internationaux permettant de traduire les améliorations macroéconomiques en dividendes de la paix tangibles, qui se concrétisent notamment par un accès aux services de base et aux débouchés pour la population, sur la base du Plan national de développement.

75. Les mois à venir seront décisifs, alors que le pays entre dans la phase finale du processus électoral. Avec une empreinte réduite du fait de la persistance des problèmes de liquidités, il est essentiel que la MINUSCA puisse déployer des forces d'intervention rapide et des moyens aériens pleinement opérationnels pour préserver la capacité de projection rapide, rétablir la souplesse requise et maintenir une protection crédible des civils.

76. La MINUSCA collabore étroitement avec le Gouvernement et ses partenaires afin de consolider les progrès considérables, quoique fragiles, qui ont été accomplis, et de préserver ces acquis dans une perspective de durabilité. Il s'agit, dans ce contexte, de renforcer les institutions nationales afin de préparer le transfert progressif et graduel de certaines tâches. À cet égard, il demeure essentiel de disposer d'un financement durable, prévisible et opportun pour que la MINUSCA puisse s'acquitter de son mandat, préserver les acquis de la paix, atténuer les risques opérationnels et éviter les retards qui pourraient nuire à ses fonctions essentielles.

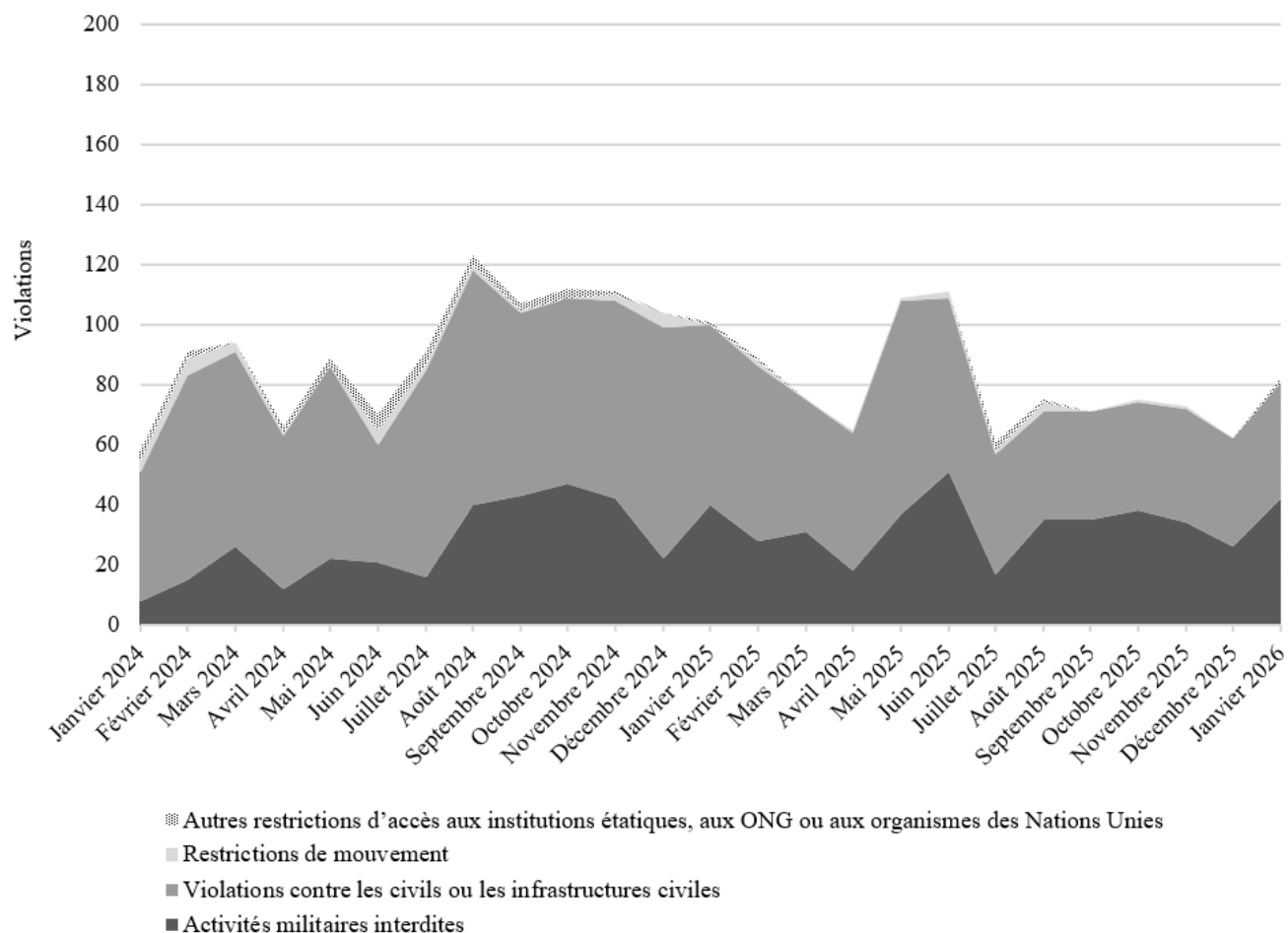
77. Enfin, je tiens à remercier la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement dont ils font preuve, souvent dans des conditions difficiles. J'adresse également mes remerciements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour leur soutien, qui reste indispensable à la cause de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Annexe I

A. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

Figure I

Violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine

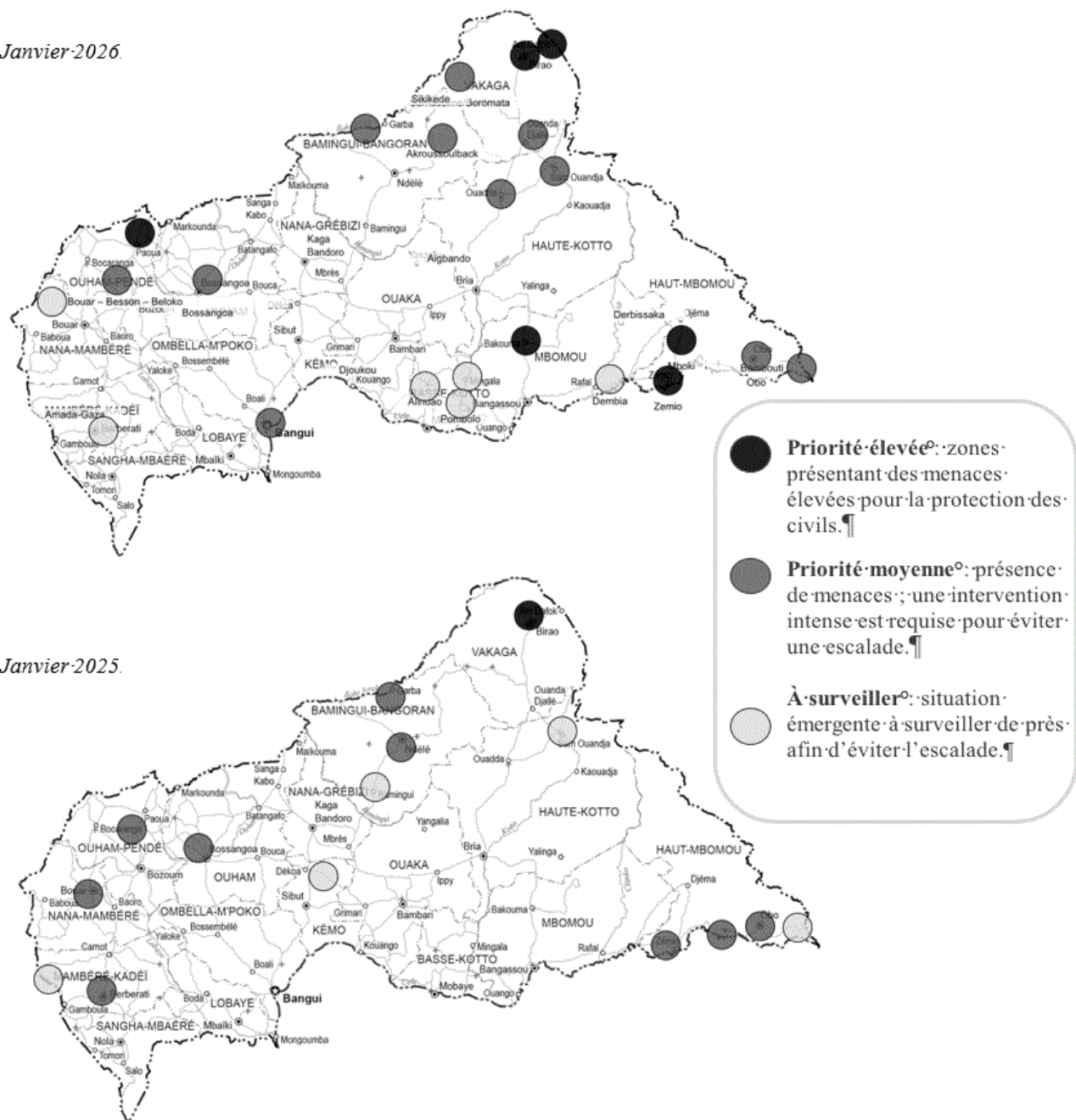


Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Note : Pour plus de détails, voir par. 18.

Figure II
Protection des civils - carte des zones sensibles

Janvier 2026.



Janvier 2025.

Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Carte de base : Section de l'information géospatiale. D'après la carte de l'ONU, République centrafricaine, février 2020, Carte n° 4048 Rev.9.1.

Notes :

Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptations officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

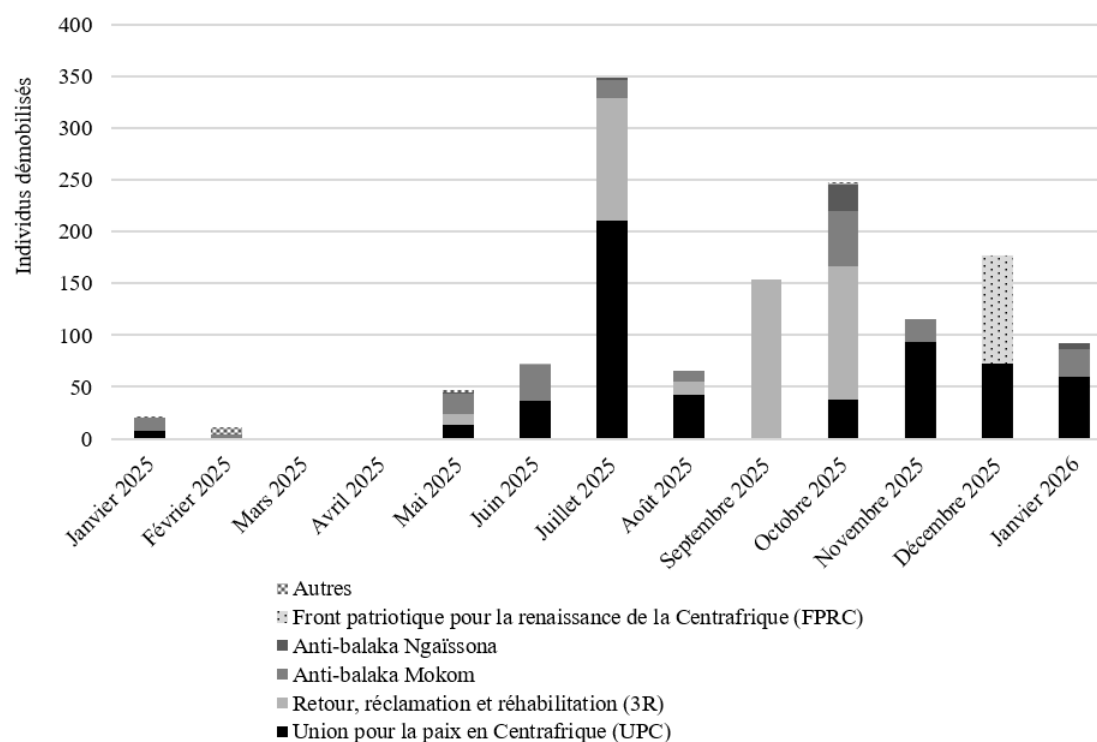
Pour plus de détails, voir par. 18.

Figure III

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine/appui multidimensionnel aux opérations électorales


Note : Pour plus de détails, voir par. 11, 32 et 33.

Figure IV
Membres de groupes armés désarmés et démobilisés



Source : MINUSCA/Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

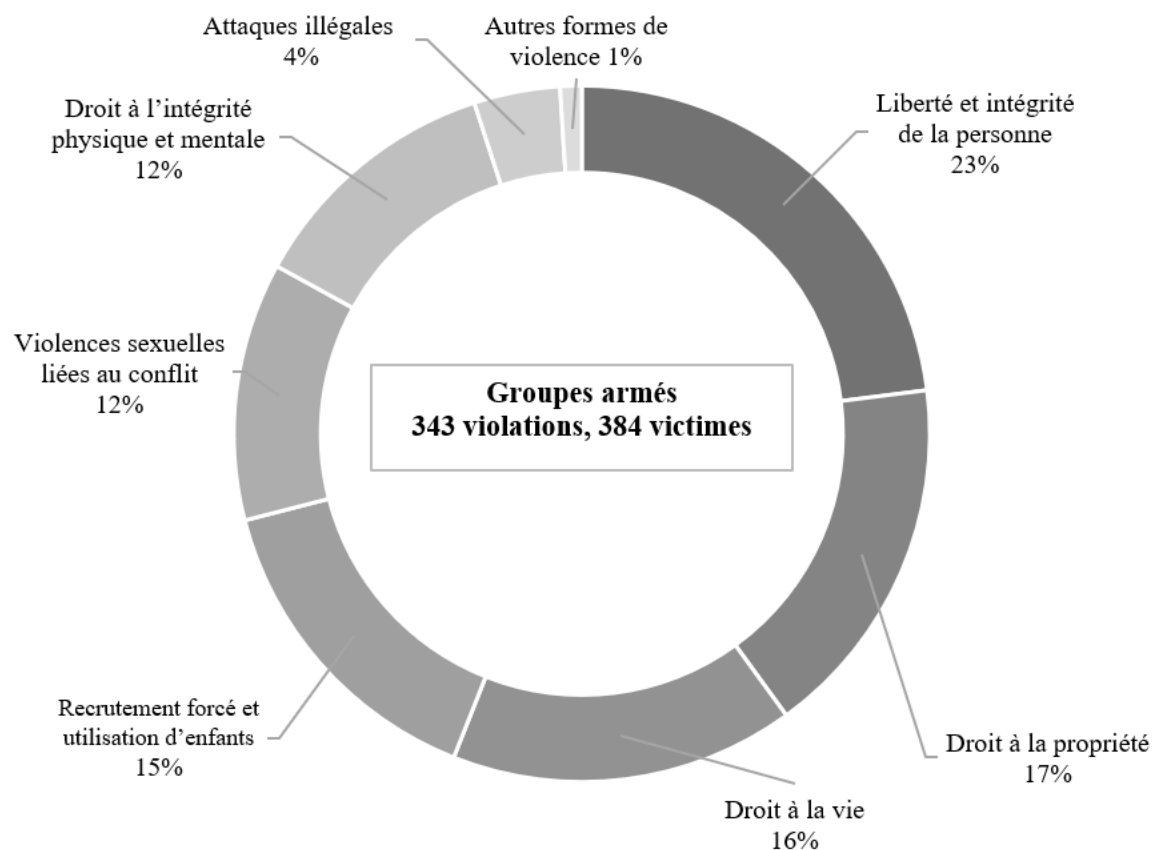
Note : Pour plus de détails, voir par. 15.

B. Droits humains et état de droit

Figure V

Violations des droits humains et atteintes à ces droits (1^{er} octobre 2025-1^{er} février 2026)

a) Groupes armés non étatiques



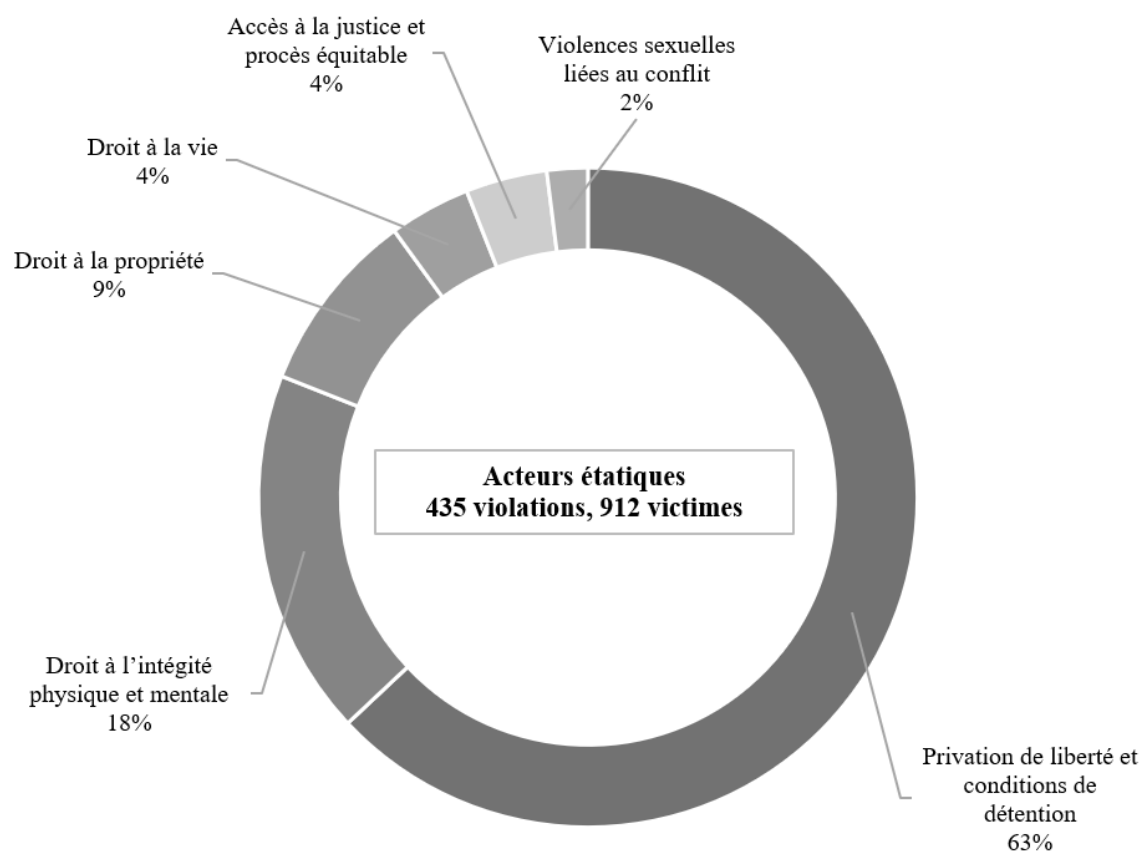
Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes :

Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 34.

b) Acteurs étatiques



Source : MINUSCA/Division des droits humains.

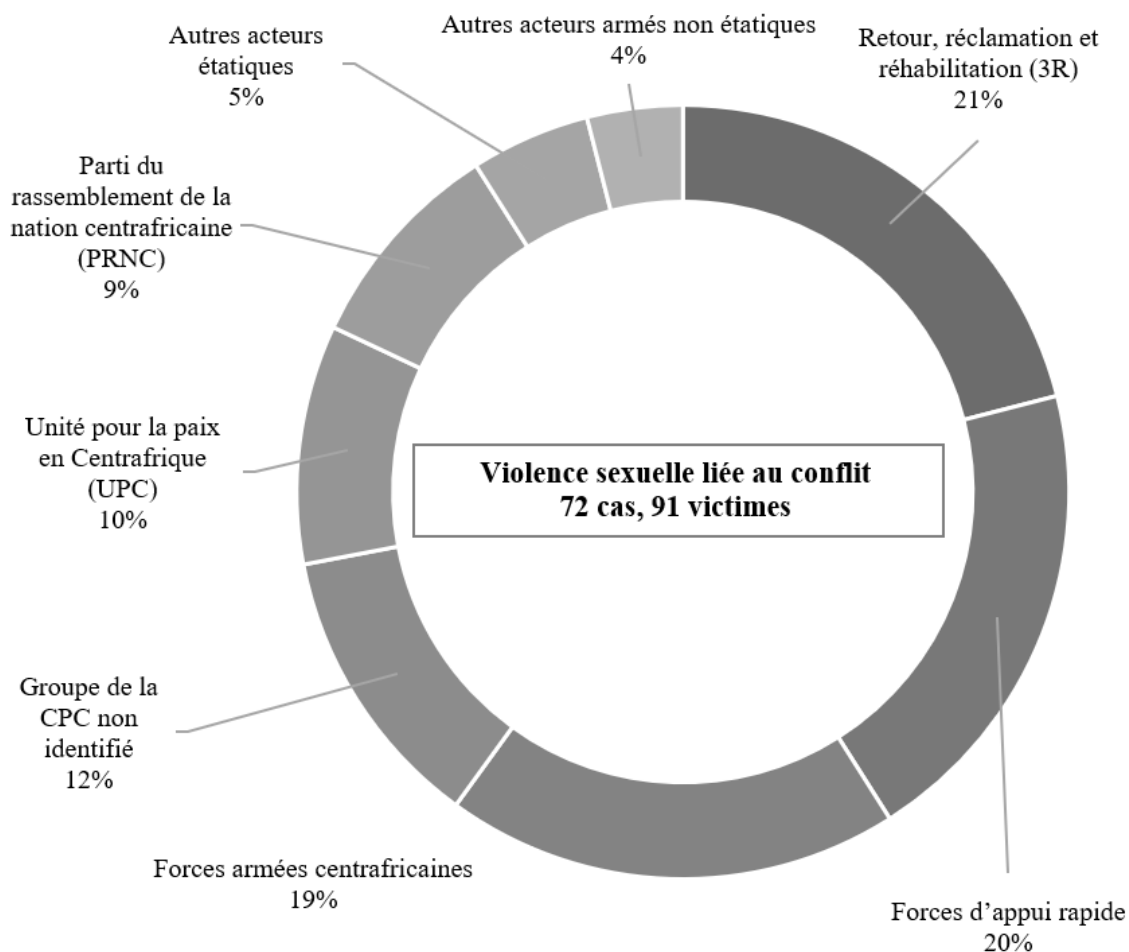
Notes :

Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.

Pour plus de détails, voir par. 34.

Figure VI
Violence sexuelle liée au conflit (1^{er} octobre 2025-1^{er} février 2026)



Source : MINUSCA/Division des droits

Notes :

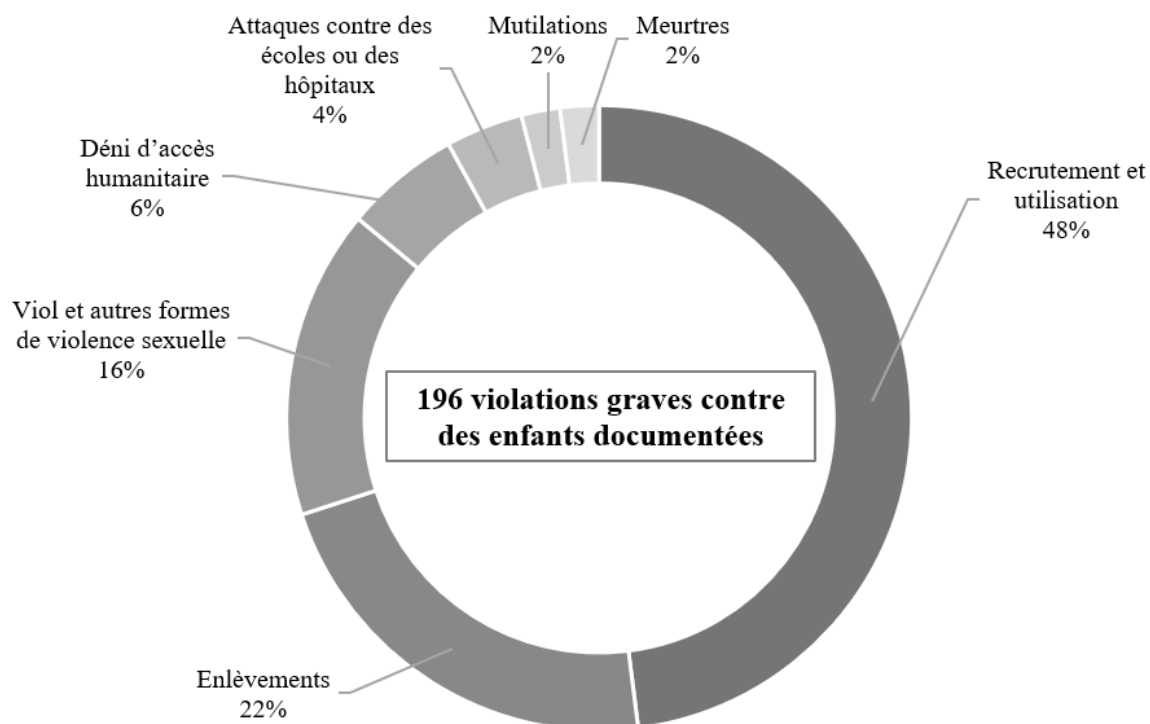
L'augmentation ou la diminution du nombre de cas recensés de violence sexuelle liée au conflit peut dénoter une tendance mais ne suffit pas à montrer l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée.

Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 37.

Figure VII
Graves violations contre des enfants (1^{er} octobre 2025-1^{er} février 2026)



Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

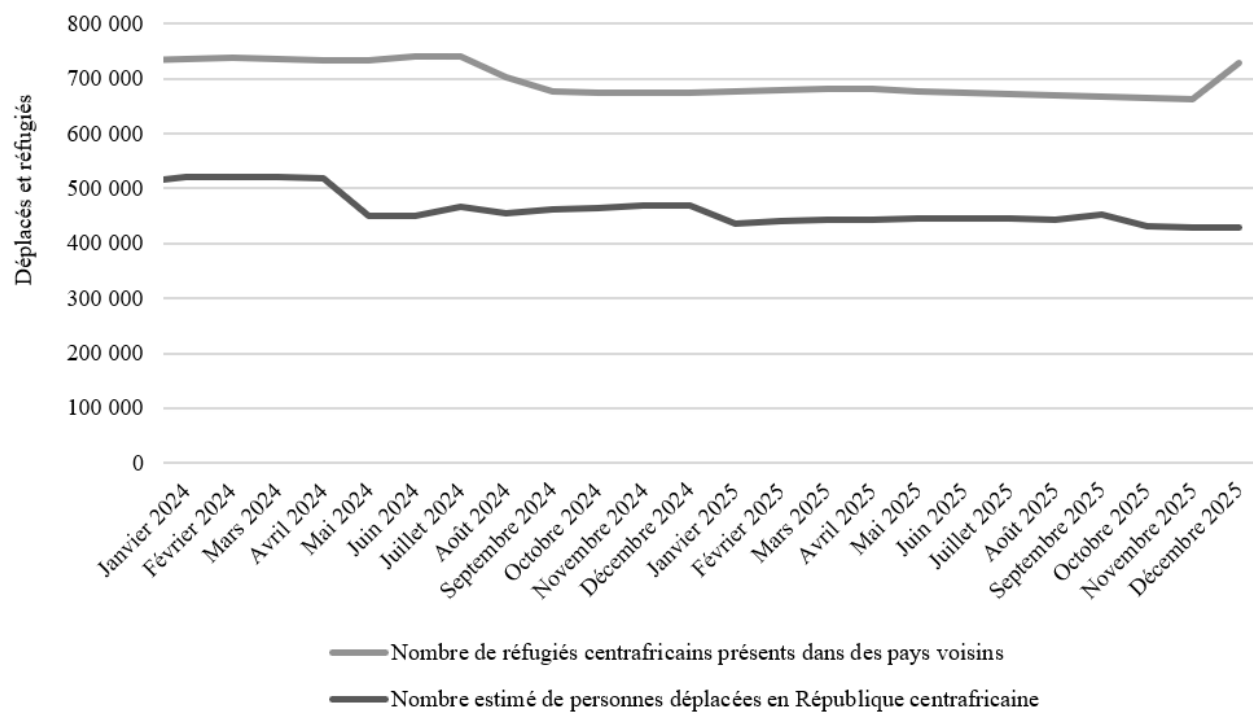
Notes :

Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.
 Pour plus de détails, voir par. 36.

C. Situation humanitaire

Figure VIII

Déplacés et réfugiés



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Note : Pour plus de détails, voir par. 48.

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} février 2026**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	—	2	—	2		
Bangladesh	10	28	1 054	1 092		5
Bénin	3	3	—	6		
Bhoutan	2	4	150	156		
Bolivie (État plurinational de)	1	4	—	5		
Brésil	3	5	—	8		
Burkina Faso	—	3	—	3		26
Burundi	3	11	744	758		
Cambodge	3	7	335	345		
Cameroun	2	6	749	757	140	28
Chine	—					3
Colombie	1	—	—	1		
Congo	2	5	—	7	140	
Côte d'Ivoire	—	4	150	154		27
Tchéquie	1	—	—	1		
Djibouti					140	27
Équateur	—	1	—	1		
Égypte	5	20	747	772	140	26
France	—	3	—	3		1
Gambie	3	4	—	7		15
Ghana	3	6	—	9		2
Guatemala	1	1	—	2		
Guinée						8
Inde	—	4	—	4		
Indonésie	2	12	180	194	140	15
Jordanie	3	6	—	9		33
Kazakhstan	—	2	—	2		
Kenya	4	12	—	16		
Mali						8
Mauritanie	5	4	50	59	280	3
Mexique	1	1	—	2		
Mongolie	—	7	—	7		1
Maroc	2	21	600	623		
Népal	3	14	1 169	1 186		4
Niger	—	8	—	8		26
Nigéria	—	7	—	7		
Pakistan	7	23	1 207	1 237		7

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Paraguay	1	1	—	2		
Pérou	7	7	217	231		
Philippines	2	1	—	3		
Portugal	—	5	150	155		5
République de Moldova	3	1	—	4		
Roumanie						4
Fédération de Russie	2	7	—	9		
Rwanda	7	24	1 963	1 994	560	46
Sénégal	—	8	180	188	305	17
Serbie	—	2	—	2		
Sierra Leone	2	3	—	5		
Sri Lanka	—	5	116	121		
Togo	4	5	—	9		34
Tunisie	2	11	628	641		28
Türkiye						1
République-Unie de Tanzanie	—	6	400	406		
États-Unis d'Amérique	—	9	—	9		
Uruguay	—	2	—	2		
Viet Nam	1	4	—	5		6
Zambie	4	15	826	845		
Zimbabwe	—	1	—	1		
Total	105	355	11 615	12 075	1 845	406

Carte

